

Lotissement "Le Clos de l'Espérance"

Machecoul - allée de l'Espérance

Maître d'ouvrage :



27bis route du Mortier Vannerie
44124 - VERTOU Cedex
CS 52411
Email : accueil@ifi-aménagement.fr
Tel. 02 51 79 18 96

Maîtrise d'Oeuvre :



AGENCE NANTES
15 Bd Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800-SAINTE HERBLAIN
Email : agence.nantes@tecam.fr
Tel. 02 51 77 03 70



Géomètre-Expert :

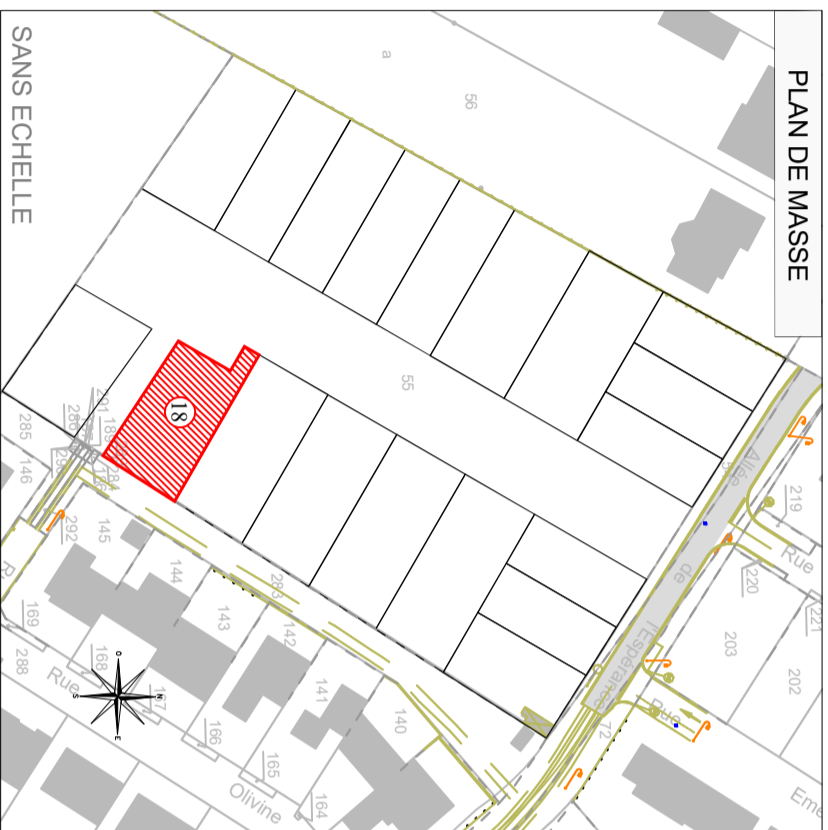


JULIEN CHARRIER

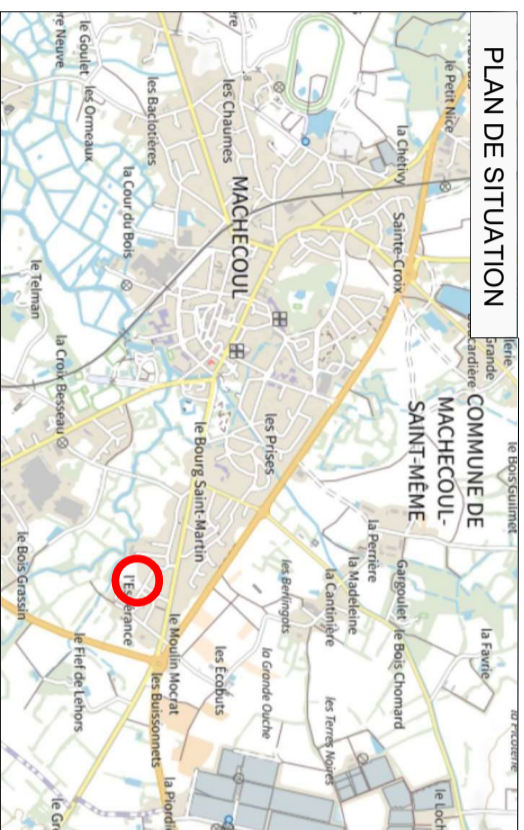
B.P. 42116
39, rue du 11 Novembre 1918
44121 VERTOU Cedex
Tél. 02-40-34-25-05
Email : vertou@ge360.fr

PLAN DE VENTE - Lot n°18

PLAN DE MASSE



PLAN DE SITUATION



Le 13 mars 2023

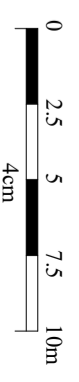
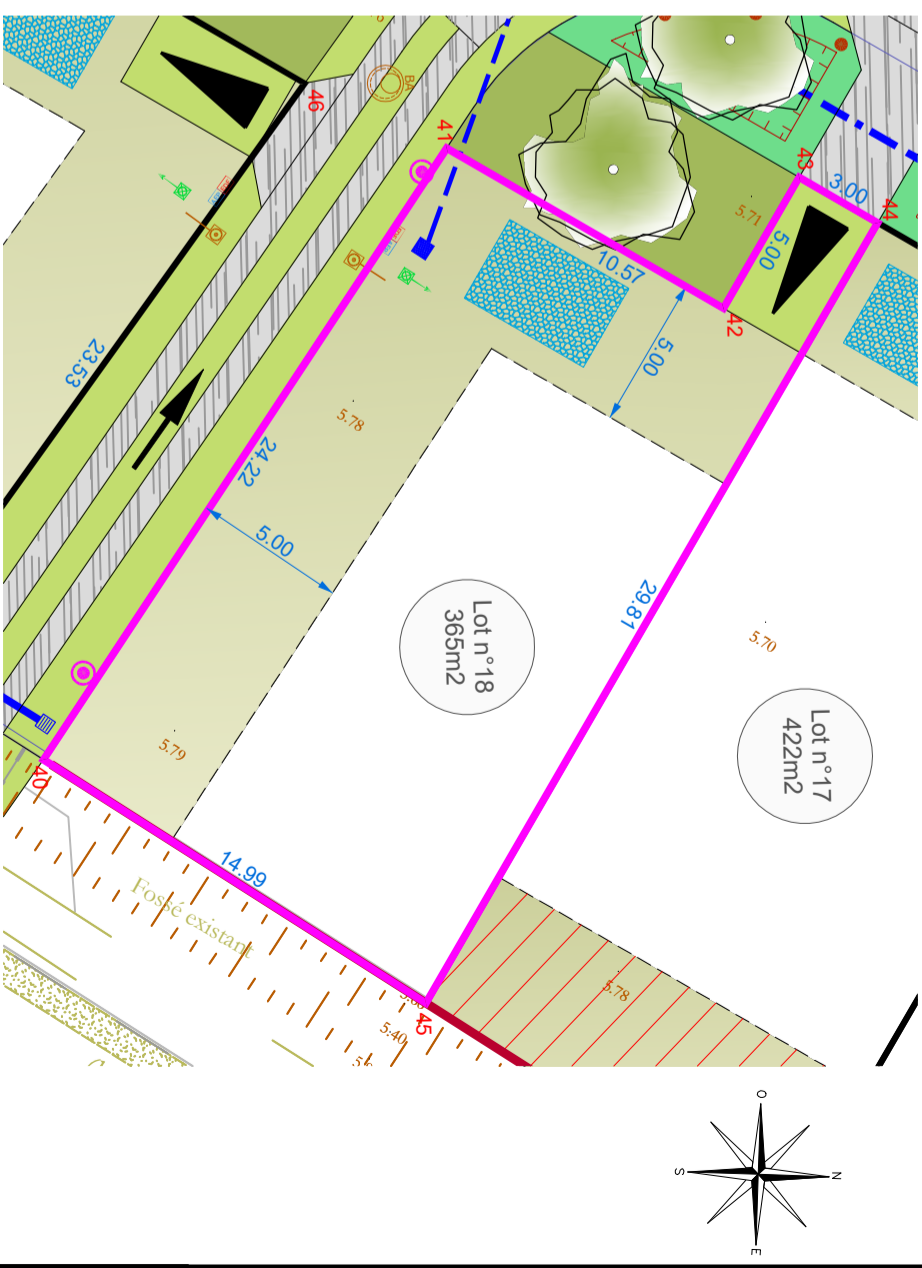
DOSSIER : VE22148

Lot n°18

Permis d'aménager n° 44087 22 B3001 - en date du 07/02/2023
Cadastré : AR n°
Adresse :
Contenance cadastrale : Surface réelle : 365m²
Surface de plancher maximale autorisée : 200m²
Servitude particulière : OUI NON

ECHELLE : 1/250

Sommel	X	Y
40	1334978.46	6209887.29
41	1334958.57	6209901.09
42	1334964.07	6209910.11
43	1334959.81	6209912.72
44	1334961.37	6209915.28
45	1334986.81	6209899.74



LEGENDE

	Accès au lot imposé semi-perméable 3.00x5.00m (Enclave de stationnement non closé)		Périmètre du lot à vendre		Coffrets et citernes (Positionnement à confirmer)
	Zone non constructible		Borne existante		Niv. sol fini : (à réaliser après travaux)
	Zone non constructible sauf abri de jardin		Candélabre		Cote de radier suivant plan de recouvrement de l'antreprise :
	Tranchée d'infiltration (emplacement indicatif) (réalisée et à la charge des acquéreurs)		Matricules		Branchement EP : (Projet)
	Noie plantée		Cote périmétrique		Branchement EU : (Projet)
	Point de Regroupement des Ordures Ménagères		Altimétrie terrain naturel existant (avant travaux)		(Positionnement à confirmer)
			Numéro de lot et surface		
			Arbre		

(Les cotes devront être contrôlées par le constructeur)

TRAVAUX A REALISER PAR LE LOTISSEUR (projet)

NOTA

- Compte tenu des activités du chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les côtes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au Maître d'Oeuvre
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements et d'implanter des coffrets ENEDIS pour toutes raisons d'ordre technique.
- La superficie des lots ne sera définitive qu'après le bornage des lots et vérification du périmètre.
- Les coordonnées et le nivellement sont rattachés au systèmes RGF 93 et NGF.
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.